

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mai 2019

Date de la convocation : 9 mai 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SÖNNÉRAT, Mme Christiane JURY, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, M. Christophe CHARLES à Mme Marielle MOREL, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Claire EL BOUKIL-MALLEIN à M. Jacques THOIZET, M. Sylvain LAIGNEL à M. Christian JANIN, M. Gérard LAMBERT à M. Alain CLERC, M. Jean-André THOMASSY à Mme Martine FAÏTA.

Absent suppléé : M. Bernard LOUIS représenté par son suppléant Mme Virginie COUCHOUD.

Absents excusés : M. Max KECHICHIAN, Mme Hermine PRIVAS.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : Cession de terrain sur la zone d'activités du Rocher à Estrablin à la Société CONTAINERAMA

Rapporteur : Martine FAÏTA

ViennAgglo a aménagé la zone d'activités du Rocher sur la commune d'Estrablin, à vocation artisanale et industrielle. Les travaux ont permis de réaliser 21 lots.

La société CONTAINERAMA souhaite pouvoir développer son activité d'aménagement et transformation de containers maritimes et se porte acquéreur du lot n°12 d'une superficie d'environ 4 589 m². Le projet de l'entreprise correspond à la vocation du site.

Comme tous les établissements implantés dans cette zone, la Société CONTAINERAMA mettra sa toiture à disposition d'ENGIE pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale), Titre I,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L. 1, L2211-1, L. 2221-1, L. 3211-14 et L. 3221-1,

VU l'avis de France Domaine du 18 mars 2019,

VU l'avis favorable de la commission économie du 11 juillet 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la cession du terrain composant le lot n°12, cadastré AB 414 d'une surface d'environ 4 589 m² situé sur la zone du Rocher à Estrablin, à la Société CONTAINERAMA, représentée par M. Emmanuel MAGNE domicilié 267 chemin de l'Ision à Chasse/Rhône (38670), ou toute personne morale ou physique qui se substituerait, moyennant le prix de 45 € HT le m².

AUTORISE Monsieur le Président ou la 1^{ère} Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 mai 2019

Le Président certifie que la présente délibération

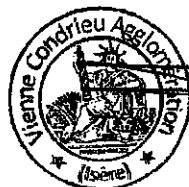
a été reçue par la Sous-Préfecture le 20 MAI 2019

et a été publiée le 20 MAI 2019



Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS
Thierry KOVACS

Grenoble, le 18 mars 2019

Le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Isère
à

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE L'ISÈRE
PÔLE D'ÉVALUATIONS DOMANIALES
8 rue de Belgrade – BP 1126
38022 GRENOBLE Cedex 1
Téléphone : 04 76 85 76 08
Mel : ddfip38.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Sophie VIDBERG
Téléphone : 06 77 19 79 33 / 04 76 85 76 48 (le lundi)
Courriel : sophie.vidberg@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO: 2019-38157V0430

Vienne CONDRIEU AGGLOMERATION

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : parcelle cadastrée AB 414

ADRESSE DU BIEN : Lieu-dit "L'Abbaye Nord" à ESTRABLIN

VALEUR VÉNALE : 206 505 € HT soit 45 € HT le m²

1 - SERVICE CONSULTANT : VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION
AFFAIRE SUIVIE PAR : Saïda PREVOST / POLE PSDT / SIG FONCIER
VOS RÉFÉRENCES :

2 - DATE DE CONSULTATION : 22/02/2019
DATE DE RÉCEPTION : 05/03/2019
DATE DE VISITE :
DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT » : 05/03/2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Commercialisation de lots de la zone d'activités du Rocher à ESTRABLIN.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : parcelle cadastrée AB 414 d'une surface totale de 4 589 m².
Description du bien : Lot n°12 de la zone d'activités, cédé raccordé aux différents réseaux.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION
- Situation d'occupation : biens libres

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zone AU1 au document d'urbanisme en vigueur

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison directe.

Compte tenu des tendances du marché immobilier du secteur et des caractéristiques des biens considérés, une cession de la parcelle cadastrée AB 414 de 4 589 m² au prix de 206 505 € HT soit 45 € HT le m² peut être admise et n'appelle pas d'observation.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable un an.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,


Sophie VIDBERG
Inspectrice des Finances Publiques

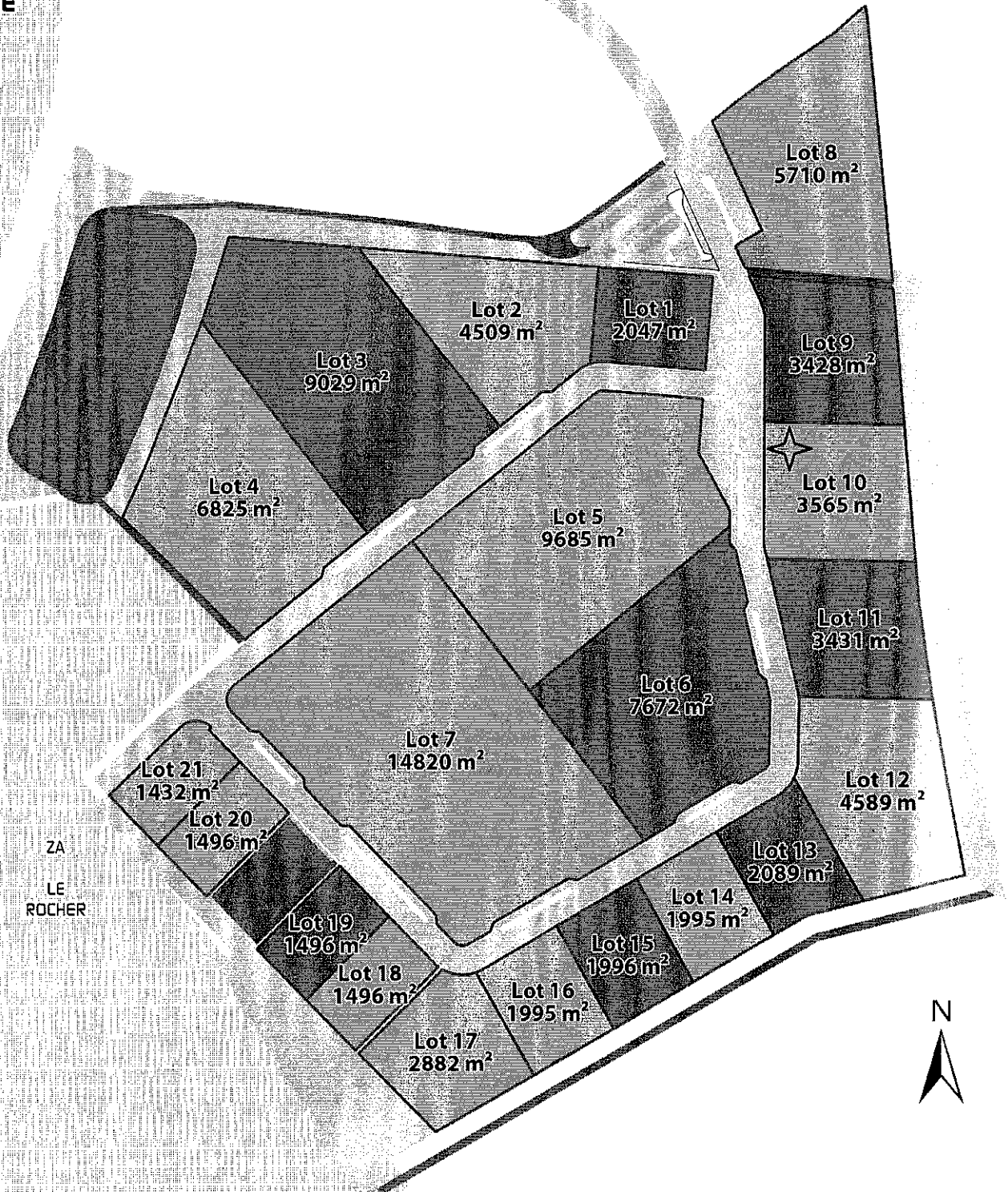
Direction
A43
L'ISLE D'ABEAU
MONPLAISIR

ZA
MONTPLAISIR

Entrée

Direction
PONT EVEQUE

Direction
VIENNE



ZA
LE
ROCHER

